

## CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE

### Le Département signe plus d'1,1 M€ de contrats pour 50 projets d'investissements sur le canton de Rumilly

1<sup>er</sup> partenaire public des collectivités locales, le Département de la Haute-Savoie accompagne depuis 2012 les communes et les intercommunalités dans leurs projets d'investissement au travers du Fonds départemental de développement territorial (FDDT), doté de 20 M€ par an et réparti par canton. En 2018, le Département souhaite renforcer son implication dans le soutien aux investissements des collectivités locales en créant le Contrat départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) en remplacement du FDDT. Avec les CDAS, l'identification des projets, leur priorisation et leur financement sont ainsi arbitrés à l'échelle du canton et contractés pour en garantir la réalisation. **Ce mercredi 14 novembre, Christian Monteil, Président du Département, accompagné des Conseillers départementaux du canton de Rumilly, Fabienne Duliège et Christian Heison, Vice-Président, a signé les 50 Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité avec les Maires et le Président de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.**

Les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) sont établis entre le Département et les communes et intercommunalités bénéficiaires d'une aide départementale à l'investissement, sur proposition des Conseillers départementaux de leur canton. Ils portent sur des projets de rénovation, d'aménagement, d'acquisition sur le patrimoine, la voirie, les équipements... des collectivités signataires. Conformément à la législation en vigueur, la collectivité maître d'ouvrage doit assumer au moins 20 % du financement de son projet. L'aide du Département est inférieure ou égale au montant autofinancé par le maître d'ouvrage (toutes aides départementales confondues). Pour autant, les communes de moins de 1000 habitants peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 80 % du coût de l'opération.

Cette procédure permet de réaffirmer l'engagement du Département aux côtés des territoires et de leur aménagement en leur donnant visibilité et fiabilité.

**En 2018, le Département consacrera 60,9 M€ aux solidarités territoriales.**

Concernant l'engagement financier du Département contractualisé dans les CDAS du canton de Rumilly, il s'élève à plus **d'1,1 M€**. Il permet au Département d'accompagner **50 opérations d'investissement portées par 28 communes et la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.**

Les projets inscrits aux CDAS concernent prioritairement la réalisation ou la rénovation de logements accessibles à tous, de bâtiments (*scolaires, publics, sportifs, culturels, à destination des familles*), d'aménagements urbains ou de voirie, ou encore de projet de développement local ou de valorisation du patrimoine.

#### Pour la commune d'Alby-sur-Chéran :

- 13 000 € pour des travaux de confortement de berges ;
- 6 000 € pour la sécurisation des écoles ;
- 4 000 € pour la réalisation de cheminements doux ;
- 4 000 € pour l'aménagement du secrétariat de la mairie ;

- 2 500 € pour l'aménagement des abords d'un bâtiment des services techniques ;
- 2 000 € pour l'aménagement du stade de football ;
- 2 000 € pour l'aménagement d'un jardin public ;
- 1 900 € pour la rénovation de l'éclairage d'un bâtiment communal ;
- 780 € pour le changement de la chaudière du Musée de la cordonnerie.

**Pour la commune d'Allèves :**

- 23 600 € pour l'acquisition d'un tracteur.

**Pour la commune de Bloye :**

- 48 000 € pour l'aménagement du carrefour de la Garde de Dieu.

**Pour la commune de Boussy :**

- 32 600 € pour des travaux divers.

**Pour la commune de Chainaz-les-Frasses :**

- 14 000 € pour la réfection d'un bâtiment communal ;
- 9 200 € pour la mise en conformité du cimetière communal ;
- 8 000 € pour la réfection de l'église.

**Pour la commune de Chapeiry :**

- 42 800 € pour des travaux de voirie.

**Pour la Communauté de communes Rumilly – Terre de Savoie :**

- 26 700 € pour la création d'un réseau de transports publics urbains ;
- 21 000 € pour l'aménagement de l'accès du nouveau collège.

**Pour la commune de Crempigny-Bonneguete :**

- 27 000 € pour la rénovation et mise en accessibilité de bâtiments communaux.

**Pour la commune de Cusy :**

- 25 000 € pour des travaux de voirie.

**Pour la commune d'Etercy :**

- 19 600 € pour l'acquisition de matériel numérique et l'installation de vidéosurveillance à l'école.  
 ⇨ Ce projet permettra notamment d'équiper l'école en outils informatiques modernes et d'assurer une meilleure sécurité des bâtiments publics.

**Pour la commune de Hauteville-sur-Fier :**

- 48 000 € pour la rénovation énergétique du foyer rural.

**Pour la commune de Hery-sur-Alby :**

- 48 000 € pour la sécurisation de la voirie.

**Pour la commune de Lornay :**

- 38 000 € pour la réfection de la voirie communale ;
- 3 800 € pour la sécurisation de l'accès au groupe scolaire et périscolaire.

**Pour la commune de Marcellaz-Albanais :**

- 48 000 € pour l'aménagement de voiries au chef-lieu ;

**Pour la commune de Marigny-Saint-Marcel :**

- 42 000 € pour l'aménagement de voiries au chef-lieu ;
- 6 000 € pour l'aménagement d'un tourne à gauche.

**Pour la commune de Massingy :**

- 48 000 € pour l'agrandissement et mise aux normes des sanitaires de l'école.

**Pour la commune de Moye :**

- 48 000 € pour l'aménagement et la sécurisation de la voirie.

**Pour la commune de Mûres :**

- 13 000 € pour des travaux divers.

**Pour la commune de Rumilly :**

- 48 000 € pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Joseph Béard.

**Pour la commune de Saint-Felix :**

- 20 000 € pour l'informatisation de l'école ;  
⇒ Avec ce projet, les 7 classes de l'école primaire de la commune seront équipées de matériel adapté aux préconisations de l'Education Nationale, à savoir : un ordinateur portable pour l'enseignant, un vidéoprojecteur tactile et 30 tablettes mutualisées pour l'ensemble des classes.
- 9 800 € pour la création d'un skate-park ;
- 8 600 € pour des aménagements de l'école maternelle ;
- 6 800 € pour la création d'une aire de jeu ;
- 2 000 € pour la mise en accessibilité de bâtiments communaux.

**Pour la commune de Saint-Sylvestre :**

- 27 000 € pour l'aménagement d'un local technique ;
- 21 000 € pour l'aménagement et la sécurisation de la voirie.

**Pour la commune de Sales :**

- 30 000 € pour la construction d'une salle d'évolution ;  
⇒ Cette salle communale sera un espace cohérent et polyvalent destiné à répondre aux besoins des associations, des écoles et de la mairie.
- 16 800 € pour l'aménagement de la traversée du centre-bourg ;
- 1 000 € pour l'installation d'un abribus.

**Pour le SIPRES :**

- 48 000 € pour des aménagements intérieurs de l'école intercommunale de Cusy.  
⇒ Ce projet consiste à aménager une mezzanine en salle de sieste et à reconfigurer la salle de jeux déjà existante.

**Pour la commune de Thusy :**

- 48 000 € pour l'aménagement d'un terrain multisports.

**Pour la commune de Val-de-Fier :**

- 24 900 € pour l'aménagement de la salle des fêtes ;
- 23 000 € pour des travaux de voirie.

**Pour la commune de Vallières :**

- 48 000 € pour des travaux de voirie.

**Pour la commune de Vaulx:**

- 48 000 € pour la construction et la réhabilitation de bâtiments communaux ;

**Pour la commune de Versonnex :**

- 2 000 € pour des travaux de rénovation de l'école.

**Pour la commune de Viuz-la-Chiesaz :**

- 13 000 € pour des travaux de voirie.

**CONTACTS PRESSE**

Responsable Presse

Cécile Menu

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

Amelle Dekhmouche

06 14 14 47 17 / 04 50 33 50 93

 [media@hautesavoie.fr](mailto:media@hautesavoie.fr)

 [hautesavoie.fr/espacepresse](https://www.facebook.com/hautesavoie.fr/espacepresse)

 [@htesavoiepresse](https://twitter.com/htesavoiepresse)